

ANALYSE

Confiance et croissance

L'idée selon laquelle la confiance interpersonnelle facilite l'échange et la coopération est aussi intuitive qu'ancienne. Pourtant, ce n'est que récemment que les économistes ont cherché à la tester empiriquement. L'économie a en effet longtemps laissé de côté tant les valeurs des individus que la forme des relations qui les lient puisque, à la suite d'Adam Smith, elle a considéré que le bien-être de tous reposait d'abord sur l'égoïsme de chacun.

Un certain nombre de travaux historiques ou sociologiques, cherchant à mettre en évidence les ressorts culturels du développement, avaient déjà contribué à susciter de l'intérêt pour ces questions. Puis, à la fin des années 1990, le succès du concept de « capital social », entendu comme un bien collectif fait de réseaux et de normes de réciprocité facilitant la coordination et la coopération, a donné une nouvelle impulsion aux recherches sur les déterminants culturels ou organisationnels de la croissance. Enfin, des études économétriques cherchant à tester le lien entre confiance (ou capital social) et croissance ont été rendues possibles du fait de l'existence, depuis le début des années 1980, de données longitudinales sur les valeurs, et ce à l'échelle mondiale.

L'objet de cette note¹ est d'abord de présenter les résultats de ces différents travaux. Mais c'est aussi de rappeler la position très particulière de la France au regard des différents aspects de la confiance. Enfin, seront évoquées quelques pistes d'action parmi d'autres, qui pourraient faire progresser tant la confiance que les Français se font entre eux, que celle qu'ils ont en eux-mêmes et en l'avenir.

Les liens entre confiance et croissance : de l'intuition aux validations empiriques

L'idée selon laquelle certaines dispositions culturelles ou mentales favorisent le développement économique n'est pas nouvelle. On la trouve par exemple chez le sociologue Max Weber qui associait l'essor du capitalisme à une forme particulière d'éthique protestante². Même si la thèse de Weber a été discutée par nombre de sociologues et d'historiens, la recherche de facteurs culturels au développement n'a pas cessé. Parmi ces facteurs, la capacité des individus à se faire confiance les uns les autres est l'un des plus souvent étudiés. Aujourd'hui, avec l'apparition d'enquêtes internationales sur les valeurs, il est devenu possible de tester empiriquement l'hypothèse d'une relation entre confiance et croissance. Même s'il convient de rester prudent, cette hypothèse semble pouvoir être confirmée.

En 1972, le prix Nobel d'économie Kenneth J. Arrow écrivait : « pratiquement toutes les relations commerciales contiennent un élément de confiance », avant d'ajouter « on peut raisonnablement avancer qu'une grande part du retard économique constaté dans le monde peut s'expliquer par un manque de confiance mutuelle »³. L'intuition d'Arrow n'est pas fondamentalement originale. Après tout, l'étymologie de l'adjectif « fiduciaire » (*fiducia* = confiance) indique bien à quel point la monnaie, et donc l'échange, reposent *in fine* sur la confiance. La monnaie fiduciaire ne peut exister que parce que les personnes qui l'utilisent ont confiance dans la capacité des autorités émettrices à garantir sa valeur. La confiance sur laquelle repose la monnaie est une confiance partagée dans une autorité plus ou moins centralisée. Celle à laquelle Arrow fait référence est plus diffuse et générale, elle est mutuelle et interpersonnelle.

On retrouve aujourd'hui dans de nombreux travaux l'idée selon laquelle la confiance interpersonnelle est un facteur déterminant du développement.

¹ Une note plus détaillée figure sur le site du Centre d'analyse stratégique : www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=705.

² Weber M. (1967), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon [1905].

³ Arrow K. J. (1972), « Gifts and Exchanges », *Philosophy and Public Affairs*, n° 1.

C'est par exemple la thèse de l'ouvrage d'Alain Peyrefitte, *La société de confiance*, paru en 1995⁴. Dans cet essai, Peyrefitte avance l'idée que la « richesse des nations » ne s'explique pas en dernier ressort par des facteurs matériels (capital, travail, ressources naturelles, climat) mais par les mentalités et les comportements. Il considère que le ressort du développement réside dans la confiance accordée à l'initiative personnelle. La confiance à laquelle Peyrefitte fait allusion dépasse donc la seule relation interpersonnelle : il s'agit d'une confiance dans ses propres capacités et dans les capacités de l'autre, mais aussi dans la raison et dans la science. Pour Peyrefitte, le « mal français » s'incarne dans l'esprit de défiance qui caractériserait notre pays ; un esprit de défiance qui prendrait sa source dans la Contre-Réforme de l'Église catholique, s'enracinerait avec le mercantilisme étatique de Colbert et continuerait aujourd'hui de se nourrir des structures centralisées de notre bureaucratie.

Cette intuition ancienne d'une confiance favorisant la coopération et donc la croissance a trouvé une large audience avec l'émergence et le succès de la notion de capital social. Celle-ci a d'abord été popularisée, de façon indépendante et dans le cadre de théories fort éloignées, par James Coleman et Pierre Bourdieu, qui faisaient du capital social un attribut essentiellement individuel, reflétant les réseaux de relations qu'un individu peut mobiliser pour atteindre ses objectifs. Le politologue américain Robert D. Putnam, au milieu des années 1990, a remis la notion à l'honneur, dans un sens assez différent. Le capital social, conçu comme un bien public, désigne cette fois le degré de coopération, de réciprocité et de confiance qui caractérise une société.

Si le succès de la notion commence véritablement avec l'article de Putnam sur le déclin du capital social aux États-Unis, paru en 1995⁵, les premières recherches du politologue ont porté non sur les États-Unis, mais sur l'Italie⁶. Il s'agissait alors d'étudier les déterminants de la « performance institutionnelle » des régions administratives qui venaient d'être créées dans le cadre de la décentralisation. Pour Putnam et ses collaborateurs, c'est la « culture civique » des régions du Nord qui explique en dernier ressort leur prospérité économique et l'efficacité de leurs institutions, une culture civique constituée dès le XI^e siècle, époque à laquelle se sont tissés des réseaux denses de guildes, de fraternités, de coopératives et d'associations de voisins. Ce qui fait l'essentiel de la différence entre les régions « civiques » et « inciviques », c'est la capacité de coopération des individus – qui repose sur l'existence de réseaux – et les normes de réciprocité qui s'y développent et se généralisent. C'est dans cette dernière acception que la notion de capital social est aujourd'hui le plus souvent mobilisée, qu'il s'agisse de travaux d'économistes ou de publications de l'OCDE⁷, de la Banque mondiale ou d'un certain nombre d'organismes publics de statistiques, principalement anglo-saxons.

Depuis le milieu des années 1990, grâce à l'existence d'enquêtes internationales sur les valeurs, un certain nombre de travaux ont cherché à valider économétriquement le lien entre confiance et croissance. Ces travaux cherchent à tester la validité d'un modèle où la croissance du PIB par tête est la variable à expliquer et où, du côté des variables explicatives, on ajoute aux variables traditionnelles (niveau du PIB par tête, niveau de l'investissement, niveau de dépenses de R & D, etc.) un indicateur de confiance interpersonnelle, tiré le plus souvent des données des *World Values Surveys*.

Si toutes ces études ne sont pas concluantes⁸, la majorité d'entre elles⁹ conclut à l'**existence d'une relation positive entre confiance interpersonnelle et croissance**. En particulier, Knack et Keefer (1997), à partir de données portant sur la période 1960-1992, estiment qu'un niveau de confiance supérieur de 10 % est associé à une augmentation du taux de croissance annuel de 0,8 %. Les deux auteurs restent cependant prudents, notamment sur le sens de la causalité entre confiance et croissance : il se peut que le niveau de confiance interpersonnelle soit lui-même attribuable à l'optimisme qui découle des bons résultats économiques des sociétés étudiées. Par ailleurs, les études qui ont cherché à tester la robustesse de la relation entre confiance et croissance font état d'une certaine fragilité de cette relation, même si les liens entre croissance économique et variables explicatives traditionnelles sont souvent encore plus fragiles d'un point de vue économétrique¹⁰.

La situation de la France au regard des divers aspects de la confiance

La France se caractérise non seulement par un très faible niveau de confiance interpersonnelle, mais également par une défiance prononcée envers les institutions, qu'il s'agisse par exemple de la Justice, du Parlement ou encore des syndicats. Cette méfiance dans les autres s'accompagne d'une assez grande tolérance à l'égard des comportements inciviques. Surtout, elle est associée à un grand pessimisme pour les générations à venir et au sentiment, pour chacun, de ne guère maîtriser le cours de sa vie. Tous ces éléments sont certes

⁴ Peyrefitte A. (1995), *La société de confiance*, Paris, Odile Jacob.

⁵ Putnam R. D. (1995), « Bowling Alone: America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy*, vol. 6, n° 1, pp. 65-78.

⁶ Putnam, R. D. Leonardi R. et Nanetti R. (1993), *Making Democracy Work. Civic Tradition in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press.

⁷ OCDE (2001), *Du bien-être des nations. Le rôle du capital humain et social*.

⁸ Helliwell (1996) a constaté une corrélation négative entre confiance et accroissement de la productivité totale des facteurs, à partir d'un échantillon de 17 pays membres de l'OCDE : Helliwell J. F. (1996), « Economic Growth and Social Capital in Asia », *NBER Paper*, n° 5 470, Cambridge, MA.

⁹ Knack S. et Keefer P. (1997), « Does Social Capital have an Economic Payoff? A cross-country investigation », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 112, n° 4, 1997, pp. 1 251-1 288 ; La Porta R., Lopez-de-Silanes F., Schleifer A. et Vishny R. W. (1997), « Trust in Large Organizations », *American Economic Review*, vol. 87, pp. 333-338 ; Hjerppe R. (1998), « Social Capital and Economic Growth », *Discussion Paper*, n° 183, Government Institute for Economic Research (VATT) ; Zak P. J. et Knack S. (2001), « Trust and Growth », *Economic Journal*, vol. 111, 295-321 ; Akcomak I. S. et Weel B. T. (2006), « Social Capital, Innovation and Growth: Evidence from Europe », *UNU-MERIT Working Paper*, n° 2006-040.

¹⁰ Bengtsson M., Berggren N. et Jordahl H. (2005), « Trust and Growth in the 1990s: a Robustness Analysis », *RATIO working papers*, n° 60.

distincts et il ne s'agit en aucune manière de faire du concept de confiance un concept fourre-tout. Pour autant, dans le cas français, ces divers éléments semblent faire système et renvoyer à une forme de malaise assez général, dont le caractère plus ou moins structurel ou au contraire conjoncturel, mérite d'être discuté.

En 1999, selon la *World Values Survey*¹¹, à la question « En règle générale, pensez-vous qu'il est possible de faire confiance aux autres ou que l'on n'est jamais assez méfiant ? », seuls 21 % des Français déclaraient qu'il était possible de faire confiance aux autres. Dans les pays du nord de l'Europe, cette proportion dépassait les 60 %. La France est un des pays développés où la défiance vis-à-vis des autres est la plus forte.

Cette méfiance touche aussi la plupart des institutions, qu'il s'agisse des syndicats, du Parlement ou de la Justice. Les Français sont ainsi près de 25 % à n'accorder aucune confiance aux syndicats (contre moins de 10 % dans les pays nordiques ou en Allemagne). Ils sont de même 22 % à n'accorder aucune confiance au Parlement (contre moins de 10 % dans les pays nordiques, aux Pays-Bas ou en Autriche) et environ 20 % à déclarer n'avoir aucune confiance en la Justice (contre moins de 5 % dans les pays nordiques, et moins de 10 % en Allemagne, en Suisse, aux Pays-Bas ou en Irlande).

La défiance des Français vis-à-vis des autres et des institutions s'accompagne d'une propension plus grande qu'ailleurs à trouver des justifications aux comportements inciviques. Les Français sont par exemple moins de 40 % à ne trouver jamais justifiable de réclamer indûment des aides publiques (contre plus de 70 % au Canada, au Danemark, aux Pays-Bas ou en Hongrie). De même, ils sont moins de 50 % à ne trouver jamais justifiable la fraude fiscale (contre plus de 80 % au Japon et plus de 60 % aux États-Unis, au Canada, au Danemark ou en Hongrie).

Si les Français se distinguent par un faible niveau de confiance interpersonnelle et dans les institutions, ils sont aussi caractérisés par **un double sentiment de fatalisme et de pessimisme pour les générations futures**.

Selon une enquête *Eurobaromètre* de 2006 réalisée sur le thème de la réalité sociale, les Français semblent, pour ce qui les concerne individuellement, plus optimistes que les autres Européens. Ils sont 47 % à considérer que, dans les cinq prochaines années, leur « situation personnelle » devrait s'améliorer (contre 41 % en moyenne dans l'Union à 25). En revanche, quand il ne s'agit plus de leur avenir personnel mais de celui des générations futures, les Français sont plus pessimistes que les autres Européens. Plus des trois quarts des Français considèrent que la vie de la génération actuelle d'enfants sera plus difficile que la leur. Ce n'est le cas « que » d'un petit peu moins des deux tiers des Européens. Au total, seuls 8 % des Français considèrent que la vie des enfants actuels sera plus facile que la vie des enfants de leur génération.

Ce pessimisme se double d'une certaine propension au fatalisme. En effet, quand on leur demande s'ils ont l'impression de maîtriser le cours de leur vie (*World Values Survey 1999*), les Français répondent plus volontiers que d'autres qu'ils ne le maîtrisent pas ou pas beaucoup. En Europe, seuls les Hongrois et les Italiens sont plus fatalistes que les Français. Ce fatalisme, que l'on peut interpréter comme une faible confiance en soi ou en la portée de ses efforts, pourrait être particulièrement dommageable au dynamisme global de l'économie.

Méfiance dans les autres et dans les institutions, relative tolérance vis-à-vis des comportements inciviques, pessimisme, fatalisme : toutes ces réalités relèvent sans conteste de dimensions bien distinctes et peuvent avoir des causes différentes. Néanmoins, en France, elles semblent bien faire système et dessiner les contours d'une société où les individus, n'ayant confiance ni dans les autres, ni en eux-mêmes, ni dans l'avenir, risquent de se replier sur eux plutôt que d'aller vers les autres tout en adoptant, vis-à-vis des évolutions en cours, une attitude plus résignée que volontaire.

Relancer la croissance en retrouvant la confiance ?

Si ces différents éléments de la défiance française sont nuisibles à l'activité économique et sans doute, plus généralement, au bien-être, il convient de se demander s'il est possible, d'une façon ou d'une autre, de changer la donne. Dans quelle mesure est-il possible de modifier la propension des Français à faire confiance aux autres ou à avoir confiance en eux-mêmes ? Peut-on agir sur la façon dont ils envisagent l'avenir ?

Il n'est pas évident de juger du caractère structurel ou conjoncturel des divers éléments de la défiance française. Le pessimisme français s'explique sans doute, en partie au moins, par le niveau élevé de notre taux de chômage et de notre dette publique, ainsi que par les problèmes de financement de notre protection sociale.

Pour sa part, la faible confiance dans les autres et dans les institutions des Français semble bien relever d'un trait culturel. Ainsi, on constate que la propension des Français à se méfier des autres et des institutions a peu évolué depuis le début des années 1980. Selon les *World Values Surveys*, les Français étaient 22 % à déclarer qu'on pouvait faire confiance à la plupart des gens en 1981 contre 21 % en 1990 et 1999. Inversement, ils étaient 71 % à déclarer qu'on n'était jamais trop prudent avec les autres en 1981, contre 72 % en 1990 et près de 75 % en 1999. Il semble bien que, de ce point de vue, la situation de la France s'inscrive dans le cadre d'une opposition entre pays latins et pays nordiques, mise en évidence depuis longtemps par les spécialistes des valeurs. Ainsi, E. Banfield¹², à la fin des années 1950, décrivait déjà l'« amoralisme familial » typique du sud de l'Italie, où l'application des principes de bien et de mal semblait se limiter au cercle restreint de la famille. Ce constat fut largement repris par Putnam dans son ouvrage de 1993¹³. Pour O. Galland et Y. Lemel¹⁴, la culture protestante n'est pas étrangère au haut degré de confiance interpersonnelle qui prévaut dans les pays nordiques.

¹¹ Voir : <http://www.worldvaluessurvey.org/>.

¹² Banfield E. (1967), *The Moral Basis of a Backward Society*, The Free Press [1958].

¹³ Putnam R. D., *op. cit.*

Si les racines de la défiance française sont incontestablement profondes, il n'est pas inutile de chercher ce qui, dans le fonctionnement actuel de notre société, contribue à l'alimenter. Pour A. Peyrefitte, le sentiment de défiance est entretenu en France par l'excessive centralisation du pouvoir et par le maintien de mécanismes de contrôle *a priori*, dont le contrôle de légalité et le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable fournissent, encore aujourd'hui, un exemple frappant. Pour P. Cahuc et Y. Algan¹⁵, c'est au premier chef le caractère corporatiste de notre État-providence qui explique le haut degré de défiance propre à notre société. En attachant des protections et des droits différents aux Français en fonction de leurs statuts, il favorise le sentiment que certains tirent davantage profit que d'autres de la solidarité nationale.

D'autres, tels P. d'Iribarne ou M. Duru-Bellat¹⁶, rappellent l'importance des classements dans la culture française et tout particulièrement le rôle que joue l'école dans ces classements. En France le niveau des études semble davantage compter que leur contenu, les notations et la sélection interviennent très tôt. L'importance et la précocité de l'échec scolaire, mais aussi la peur de mauvaises orientations très difficiles à rattraper, contribuent au développement du fatalisme.

Il existe aussi, dans la littérature sur le management, des analyses portant sur le lien entre confiance et performances économiques des organisations. L. Gerstner explique¹⁷ ainsi comment il a fait sortir la société IBM de la crise en prenant des décisions visant à rétablir une « éthique » d'entreprise. Il s'agissait en particulier de coller aux principes plus qu'aux procédures, de pousser chacun à nommer et à sanctionner les comportements individualistes, de communiquer sur une stratégie focalisée sur un nombre réduit de priorités et de responsabiliser les directeurs sur l'exécution, ou encore d'encourager à dévoiler les problèmes et à les résoudre plutôt qu'à les dissimuler.

De ce qui précède, il ressort que plusieurs éléments pourraient contribuer à restaurer, du moins en partie, la confiance que les Français se font entre eux ou qu'ils accordent aux institutions, mais aussi celle qu'ils peuvent avoir en l'avenir ou en leurs propres capacités. Notons d'abord que la défiance vis-à-vis des institutions publiques se nourrit d'un écart entre ce qui est annoncé ou reconnu officiellement et ce qui est vécu ou ressenti par les Français. Dès lors, toute mesure favorable à la transparence, à l'engagement des responsables sur des politiques précises, claires et vérifiables ainsi qu'à l'évaluation des résultats ira dans le bon sens. La défiance se nourrit également de la complexité. Cette complexité est souvent suspectée de cacher des injustices profondes. De fait, on peut penser, comme le font P. Cahuc et Y. Algan, que **doit être évité tout ce qui, dans le fonctionnement de notre État-providence, contribue à créer des catégories de Français inégaux du point de vue des protections et garanties essentielles.** On pense ici, bien sûr, aux inégalités d'exposition aux risques qui existent sur le marché du travail et aux inégalités de rendement (pensions servies/cotisations versées) des différents régimes de retraites. Les statuts qui prolifèrent dans notre société, s'ils façonnent des identités collectives et du sentiment d'appartenance, sont aussi autant de barrières dressées entre les Français.

Une autre voie de réforme concerne notre système scolaire. Les dépenses que la nation y consacre sont importantes, surtout dans le secondaire, les résultats qu'il obtient en termes d'acquisition ne sont que moyens. Par ailleurs, il produit un niveau élevé d'anxiété tant pour les élèves que pour les enseignants et les parents. **Une concentration des efforts sur l'acquisition par tous d'un socle de compétences de base dans les premiers niveaux, un système d'orientation des étudiants plus rigoureux, une multiplication des passerelles entre les filières et l'introduction d'un véritable droit à la formation tout au long de la vie** seraient de nature à rendre notre système éducatif tout à la fois plus efficace et moins destructeur d'estime de soi. Le fatalisme qui caractérise nos concitoyens procède en effet pour partie du sentiment que, chez nous, les places acquises à l'issue du parcours scolaire le sont pour longtemps, tandis que celles qui ont été perdues le sont pour toujours.

Une dernière voie de réforme consisterait à expérimenter en France **les stratégies dites d'« asset-building » ou d'acquisition d'actifs**, qui consistent à encourager l'investissement de chacun dans son capital humain, social, physique et financier. Le Centre d'analyse stratégique a récemment publié un rapport sur le sujet¹⁸. Deux grandes voies sont actuellement explorées à l'étranger. La première consiste à doter chaque nouveau-né ou chaque jeune majeur d'un capital de départ, ce capital pouvant être financier (*Child Trust Fund* en Grande-Bretagne) ou prendre la forme de droits de tirage formation (bons de formation danois ou suédois). La seconde consiste à encourager, par un système d'abondement, les efforts d'épargne des individus réalisés en vue d'un investissement précis, visant par exemple la préparation de la retraite, l'achat d'une maison ou le financement futur des études. De tels dispositifs ont été mis en place dans divers pays développés, dont le Canada et Singapour, mais également, de façon expérimentale, dans des pays en développement. Introduire de tels dispositifs pourrait permettre non seulement de réorienter une partie de l'investissement public vers les générations futures mais aussi de faire participer activement chaque citoyen à la préparation de son avenir et de celui de ses enfants.

> Département Questions sociales

¹⁴ Galland O. et Lemel Y. (2006), « Tradition-modernité : un clivage persistant des sociétés européennes », *Revue Française de Sociologie*, 47-4, pp. 687-724.

¹⁵ Cahuc P. et Algan Y. (2007), *La société de défiance*, coll. du Cepremap, Ed. de la rue d'Ulm.

¹⁶ D'Iribarne P. (1989), *La logique de l'honneur*, Paris, Le Seuil ; Duru-Bellat M. (2006), *L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, Paris, Le Seuil, coll. La République des idées.

¹⁷ Gerstner L. (2003), *J'ai fait danser un éléphant. L'ancien président d'IBM raconte la renaissance de Big Blue*, Village Mondial.

¹⁸ Centre d'analyse stratégique (2007), *Les dotations en capital*, Paris, La Documentation française (http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=578).

BRÈVES

Union européenne

> QU'ATTENDENT DE L'INNOVATION LES ENTREPRISES DE L'UE-27 ?

Conduite par les États de l'UE-27 (*via* des enquêtes ou des recensements réalisés entre 2002 et 2004) auprès de leurs entreprises ayant mis sur le marché des « produits ou des processus nouveaux ou sensiblement améliorés » (38 % des entreprises), l'enquête communautaire sur l'innovation (ECI 4) fait apparaître que « l'amélioration de la qualité des biens et des services » est l'effet le plus important de l'innovation recherché par ces mêmes entreprises innovatrices. Suit de près, « l'élargissement de la gamme de biens et services » (34 %). En France, une majorité d'entreprises retient comme effets les plus importants de l'innovation « l'entrée sur de nouveaux marchés ou l'accroissement des parts de marché » (59 % des entreprises), « l'élargissement de la gamme de biens et services » (53 %) et « la diminution des coûts unitaires » (35 %). **En revanche, « la réduction de l'impact sur l'environnement ou l'amélioration de la santé et de la sécurité », ainsi que la « réduction de l'apport unitaire de matières premières et d'énergie », apparaissent comme les deux effets de l'innovation les moins plébiscités par les entreprises de l'UE-27.** La proportion d'entreprises françaises qui identifient ces deux facteurs comme des effets très importants de l'innovation (respectivement 19 % et 16 %) est toutefois bien supérieure à la moyenne de l'UE-27 (respectivement 14 % et 10 %).

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-07-113/FR/KS-SF-07-113-FR.PDF

> E. D.-F.

> VERS UN SYSTÈME UNIQUE DE CERTIFICATION DANS L'UNION EUROPÉENNE

Le Parlement européen a voté, le 24 octobre, en faveur de l'adoption de la recommandation établissant le CEC (cadre européen des certifications) pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Cette recommandation (formellement non contraignante pour les États membres), qui devrait être adoptée très prochainement par le Conseil, avait été proposée par la Commission en septembre 2006 dans le but de promouvoir la mobilité en Europe et de faciliter l'apprentissage tout au long de la vie. **Le CEC se veut une nouvelle grille de correspondance des certifications en Europe qui comporte huit niveaux de référence décrivant ce qu'un apprenant sait, comprend et peut faire, quelle que soit l'origine de la certification.** Ces huit niveaux couvrent l'éventail des certifications délivrées de la fin de l'enseignement obligatoire jusqu'aux niveaux les plus élevés de l'enseignement universitaire et de la formation professionnelle. Les acquis de l'apprentissage sont définis en référence aux **savoirs** (assimilation d'informations théoriques ou factuelles), aux **aptitudes** (capacités d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire) et aux **compétences** (capacités avérées d'utiliser des savoirs et des aptitudes dans des situations de travail ou d'études) possédés. La recommandation demande aux États membres d'établir le lien entre leurs systèmes nationaux de certification et le CEC d'ici 2010 et dispose que les titres ou diplômes nationaux devront mentionner au plus tard en 2012 la référence CEC correspondante. Si les niveaux 5 à 8 renvoient explicitement aux acquis à posséder respectivement à l'issue des cycles courts de l'enseignement supérieur, de la licence, du master et du doctorat, la tâche devrait être plus rude pour les niveaux 1 à 4, les répertoires nationaux des certifications professionnelles couvrant plusieurs milliers de descriptifs de certification, hors enseignement supérieur.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2007-0463+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR#BKMD-21>

> Y. C.

> LE PARLEMENT EUROPÉEN VEUT RAPPROCHER L'UNION EUROPÉENNE ET LES CITOYENS

Gérard Onesta, député vert français et vice-président du Parlement européen, a défendu publiquement, le 30 octobre, l'organisation d'une Agora citoyenne dont il est l'initiateur. La première édition de celle-ci, les 8 et 9 novembre prochains, au sein du Parlement à Bruxelles, réunira jusqu'à 500 représentants de la société civile venant de toute l'Union et des représentants des institutions européennes. Les débats devraient se concentrer sur les thèmes ayant agité le Conseil européen de juin et, au-delà, la conférence intergouvernementale : missions de l'Union, définition des nouveaux droits (mise en pratique de la Charte des droits fondamentaux, etc.), frontières (critères d'adhésion, relations de voisinage et politique de prévention des conflits, etc.). Plus généralement, la réunion de cette Agora s'inscrit dans la lignée d'initiatives lancées par différents acteurs et prétendant promouvoir **la démocratisation de l'Union européenne**. C'est le cas notamment de la conduite, sous l'égide du *think tank* français Notre Europe, du premier « sondage délibératif » paneuropéen. Ces différents événements doivent permettre aux citoyens européens de mieux formuler leurs préférences quant à la construction européenne.

<http://www.europarl.europa.eu/parliament/public/staticDisplay.do?language=FR&id=66>

<http://www.tomorrowseurope.eu/>

> M.-C. M.

> EXPÉRIMENTATION D'UN RÉSEAU D'ÉNERGIE RENOUVELABLE COMBINÉ EN ALLEMAGNE

Fruit de la volonté de l'actuel gouvernement et de la collaboration de centres de recherche publics et d'entreprises privées, un système combinant diverses sources d'électricité issue d'énergies renouvelables (EnR) a été officiellement présenté en octobre, deux mois après son raccordement au réseau électrique allemand. Capable de produire 448 TWh/an hors hydroélectrique (l'équivalent de l'alimentation annuelle d'une petite ville de quelque 12 000 habitants), cette mise en synergie des différentes sources d'EnR devrait permettre de réguler les flux en fonction de la capacité de production de chaque site et de la demande. Sa structure offrirait l'avantage d'écartier certains écueils propres aux énergies renouvelables : prises individuellement, certaines d'entre elles (les productions éoliennes et solaires) sont en effet intrinsèquement limitées par leurs caractères intermittents et leurs incapacités à alimenter les heures de pointes ; ce que serait censée éviter la présence de centrales hydroélectriques et à biogaz. La combinaison de ces sources d'énergie, l'intégration de ces dernières dans le réseau national, et la possibilité offerte de gestion complémentaire des flux et des capacités de chaque source, semblent dessiner **un réseau d'énergie renouvelable combiné, potentiellement capable de répondre aux enjeux énergétiques décarbonés**.

<http://www.kombikraftwerk.de>

http://www.kombikraftwerk.de/fileadmin/downloads/Technik_Kombikraftwerk_071005.pdf

> P. R.

> D'AUTRES MÉTHODES SONT NÉCESSAIRES POUR FAIRE AVANCER L'UNION EUROPÉENNE

À quelques jours d'intervalle, deux *think tanks*, le Centre for European Reform (CER) à Londres et l'European Policy Centre (EPC) à Bruxelles, ont dressé l'état des lieux des forces en présence dans le cadre du futur traité. Le plus grand intérêt de leurs travaux concerne les méthodes futures à utiliser pour progresser en matière d'intégration communautaire. Ils se rejoignent sur une même vision. Le nouveau traité marquerait ainsi la fin d'une époque, entamée avec l'Acte Unique et caractérisée par le lancement de grands chantiers institutionnels ambitieux. L'étendue des politiques communautaires et la diversité au sein de l'Union à 27 imposent aujourd'hui un changement stratégique. **La « méthode communautaire »** (associant la Commission, le Conseil et le Parlement européens) **n'en sera plus la cheville ouvrière mais bien plutôt des schémas plus souples de type intergouvernemental**, comme ceux choisis par Schengen et le traité de Prüm. Les États membres étant soucieux des seuls dossiers ayant des répercussions directes au niveau national, les avancées possibles pourraient selon le CER concerner la défense et la lutte contre la criminalité. Le futur traité ne devrait donc pas être modifié avant longtemps selon les deux *think tanks*. Mieux, l'EPC estime que rouvrir le dossier institutionnel, notamment dans le cadre d'un comité des sages, serait source de « régressions » en raison des risques de nationalisme que cela pourrait engendrer.

http://www.cer.org.uk/pdf/briefing_reform_treaty_17oct07.pdf

<http://www.epc.eu/en/pub.asp?TYP=TEWN&LV=187&see=y&t=&PG=TEWN/EN/detailpub&l=12&AI=907>

> M.-C. M.

Livres

> **PATRICK SAVIDAN, *REPENSER L'ÉGALITÉ DES CHANCES*, PARIS, GRASSET, OCTOBRE 2007, 325 P.**

Philosophe, Patrick Savidan est également président de l'Observatoire des inégalités, un organisme indépendant recensant les données et les éléments de décryptage des inégalités en France et dans le monde. Dans cet essai, l'universitaire entend interroger les fondements de **la justice sociale moderne**. Celle-ci **se résumerait désormais à la seule promotion de l'égalité des chances**. Il s'agirait, comme dans une compétition sportive, de s'assurer que chacun se présente sur la ligne de départ avec les mêmes chances de réussite que son voisin, le « mérite » devant départager « gagnants » et « perdants ». Pour autant, affirme Patrick Savidan, cette conception de l'égalité a montré ses limites. Elle conforterait une dynamique de « décohésion sociale » en disqualifiant ceux qui, par manque de talents notamment, n'ont pu saisir « leur chance », et en autorisant une minorité « à rafler la quasi-totalité des mises ». Une égalité des chances ainsi conçue mésestimait surtout les effets des contextes sociaux dans lesquels évoluent les individus. Selon Patrick Savidan, **une nouvelle égalité des chances serait donc à inventer**. Intervenant **tout au long du cycle de vie** *via* diverses politiques (scolaires, fiscales, etc.), cette égalité repensée aurait pour tâche de donner à tous les mêmes moyens de *se réaliser*. Si l'étude de cas concrets permet à l'auteur de ne pas verser dans une théorisation trop austère (voir la stimulante analyse du « cas » Warren Buffet, ce milliardaire états-unien ayant fait le choix de verser 85 % de sa fortune à diverses fondations philanthropiques), on regrettera néanmoins l'absence de proposition détaillée en matière de politique publique.

> **J. T.-P.**

Rédacteurs des brèves : Yves Chassard (DTEF), Evelyne Dourille-Feer (DTEF), Marie-Cécile Milliat (DIS), Philippe Rossinot (DRTDD), Jérôme Tournadre-Plancq (DIS)

Brèves

Les sujets d'analyse de la *Note de veille* des derniers mois

N° 65 – 2 juillet 2007 – Le statut de l'opposition : une perspective internationale

N° 66 – 9 juillet 2007 – Les ressources de l'Union européenne : changement ou statu quo ?

N° 67 – 16 juillet 2007 – Les avantages liés à l'ancienneté entravent-ils la mobilité des salariés ?

N° 68 – 23 juillet 2007 – La politique de communication de l'Union européenne : mission impossible ?

N° 69 – 30 juillet 2007 – Pour un traitement européen de la question des sans-abri

N° 70 – 25 août 2007 – Quelle est l'influence du capital-risque en France ?

N° 71 – 3 septembre 2007 – Le débat public : un outil possible de préparation des réformes ?

N° 72 – 10 septembre 2007 – Réduire la segmentation du marché du travail selon le genre et accroître les taux d'emploi féminin : à court terme, est-ce compatible ?

N° 73 – 17 septembre 2007 – Contrôle des lieux d'enfermement : les enjeux internationaux

N° 74 – 24 septembre 2007 – « Classes moyennes » et redistribution : le cas français dans une perspective internationale

N° 75 – 1^{er} octobre 2007 – La préférence communautaire, un choix collectif en évolution

N° 76 – 8 octobre 2007 – Un Espace européen de la recherche compétitif au service de la société européenne

N° 77 – 15 octobre 2007 – Le vieillissement porteur de dynamique d'innovation au Japon ?

N° 78 – 22 octobre 2007 – Les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service du développement durable ?

N° 79 – 29 octobre 2007 – Sécurité des frontières extérieures et lutte contre l'immigration illégale : une stratégie « globale et intégrée » de l'Union européenne ?

Directeur de la publication :
Philippe Mills, directeur général adjoint

Directeur éditorial :
Bruno Hérault, rapporteur général

Rédacteur en chef de la note de veille :
Jérôme Tournadre-Plancq, chargé de mission au Département Institutions et Société

Pour consulter les archives
de la Note de Veille
en version électronique :

[http://www.strategie.gouv.fr/
rubrique.php3?id_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique
18, rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 61 00
Site Internet :
www.strategie.gouv.fr

